

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-192 du 5 Juin 1982

chargeant le Camarade Michel ALLADAYE,
Ministre de la Justice Populaire, de
l'intérim du Camarade Gratien Tonakpon
CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisa-
tion et de la Culture Populaire pour
compter du 7 Juin 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU,
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du Lundi 7 Juin 1982, le Camarade Michel
ALLADAYE, Ministre de la Justice Populaire assurera l'intérim du
Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire pendant
l'absence du Camarade Gratien Tonakpon CAPO-CHICHI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 5 Juin 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 MACP-MJP 6
autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAB 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI
GDE-CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1 SGG 4.-